

Ville de Charleroi.

N/REF : CPURB/2026/0679.



Wallonie

Avis d'enquête publique (annexe 26).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La SC IGRETEC représentée par Monsieur BERTO a introduit une demande ayant trait à un bien sis Quai de la Gare du Sud, 1 à 6000 Charleroi et cadastré 01 E 5K4.

Le projet consiste en : Affecter à des activités commerciales les surfaces prévues pour des locaux publics dans le projet A6K (volume de l'ancien tri postal) ; l'enquête publique présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) :

Art. R.IV.40-1. § 1er. Outre les cas prévus aux articles D.IV.26, §2, alinéa 2, et (D.IV.40, alinéa 2 à 5 – AGW du 25 avril 2024, art. 64), sont soumises à une enquête publique les demandes de permis d'urbanisation qui permettent les actes et travaux suivants et les demandes de permis d'urbanisme relatives aux actes et travaux suivants, ainsi que les demandes de certificats d'urbanisme n° 2 ayant le même objet :

2° la construction, la reconstruction d'un magasin ou la modification de la destination d'un bâtiment en magasin dont la surface commerciale nette est supérieure à quatre cents mètres carrés, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

- Elle est réalisée en vertu de l'article R.IV.40-1, § 1er, 2° du Code du Développement Territorial..

L'enquête publique se déroule du **04/09/2026 (date début affichage) au 25/09/2026 (date fin)**.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'enquête, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme. Les copies de documents via smartphones ou appareils photographiques personnels sont interdites.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Myriam GEBBIA, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2026/0679, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du 11/09/2026 au 25/09/2026 au Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l'Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- Par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées du 11/09/2026 au 25/09/2026 sur rendez-vous auprès de Madame Myriam GEBBIA ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 25/09/2026 à 10:00 h à la maison communale annexe de Gilly, rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

En date du 01/09/2026

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

